

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2012

Compte-rendu de séance et extraits des délibérations prises

La séance a débuté à 18 H 05 sous la présidence de Monsieur le Maire. Il a indiqué que le quorum était atteint et que l'assemblée pouvait délibérer. Monsieur FOGGIATO a été désigné secrétaire de séance.

1- COMPTE RENDU DE SEANCE DU 29/03/2012. Approbation.

Le compte rendu a été approuvé.

2 - Information au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T (Délibération du 15/04/2008).

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal qu'il avait, sur sa délégation, signé une convention de mise à disposition de locaux situés au 20 allées des PRUNUS, au bénéfice de l'ONF (Office National des Forêts). Le montant du loyer a été fixé à 3600 €/an pour la première année. Le loyer est révisable annuellement selon les dispositions réglementaires en vigueur.

3 – Amortissement sur un an du fonds de concours pour le réseau d'assainissement collectif du lotissement « Le Belvédère ». Approbation.

Monsieur le Maire a exposé aux membres du conseil municipal, la délibération en date du 14 février 2011 visée le 24 février par la sous-préfecture de Bagnères de Bigorre, qui concernait le financement de la participation, par la commune, aux travaux de rénovation du réseau de collecte du « tout à l'égout » au lotissement du Belvédère. Il a signalé que ces travaux de réseau, pour 7 habitations situées sur LA BARTHE DE NESTE, d'un montant de 16 506.18 €, sont amortissables sur 15 ans, et a demandé que la commune amortisse cette somme sur 1 an, à compter du 1er janvier 2012. Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé d'amortir la somme de 16 506.18 € sur un an.

4 – Budget Primitif 2012 et délibérations s'y rattachant. Vote.

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2011

Désignation Budget	Affectation au Budget 2012	Montant en €
BUDGET PRINCIPAL	Réserve pour couverture du besoin de financement R 1068	82 910,70
BUDGET PRINCIPAL	Report en section de fonctionnement R 002	375 778,91
CCAS	Report en section de fonctionnement R 002	7 134,47
CENTRE DE LOISIRS	Report en section de fonctionnement R 002	10 903,96
REGIE EAU	Report en section d'exploitation R 002	58 483,73

FICALITE. VOTE DES TAUX

La commission des finances a proposé de voter une augmentation d'environ 2 % des taux.

Monsieur RAMIS s'est étonné de cette hausse et a demandé s'il n'était pas envisageable de différer des investissements pour limiter l'augmentation des taux cette année.

D'une part, Monsieur le Maire a rappelé d'une part que la commission des finances avait fait cette proposition au regard d'une évolution globale des recettes de la commune :

- dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle (TP), l'État a compensé les pertes pour la commune au niveau du montant de TP de 2009. Le manque à gagner sur les possibles évolutions de la fiscalité sur les entreprises est conséquent,
- les dotations de l'État connues à ce jour ne sont pas maintenues au niveau des années précédentes comme annoncé mais baissent cette année,
- certaines dépenses ne sont pas compressibles malgré les économies réalisées et prévues.

Ainsi, il a été précisé qu'il était préférable de réaliser de faibles augmentations progressives pour maintenir un niveau de recette permettant de faire face à la fois à une amélioration de qualité de services aux usagers et à un maintien de la capacité d'autofinancement de la commune pour ses investissements, le budget 2012 ne prévoyant d'ailleurs pas d'emprunt auprès d'organismes bancaires.

D'autre part, Monsieur le Maire a rappelé qu'un certain niveau d'investissement était nécessaire ne serait ce que pour maintenir le patrimoine communal dans un bon état. De plus, certains projets prévus sont subventionnés et les collectivités qui accordent des aides n'accordent plus des autorisations de report des dates de réalisations prévues des opérations financées.

A cet effet, la commission des finances a donc proposé d'augmenter les taux, tout en les limitant à un niveau inférieur de celui de l'inflation. Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté les taux suivants, représentant une évolution de 2,0277 % :

- * taxe d'habitation : 15.42 %
- * taxe foncière (bâti) : 8.12 %
- * taxe foncière (non bâti) : 51.81 %
- * CFE, cotisation foncière des entreprises : 22.20 %

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré a décidé de voter le budget primitif 2012 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET PRIMIMITIF 2012	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
BUDGET PRINCIPAL	1 672 820.00	811 684.00
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	7 234.00	---
CENTRE DE LOISIRS	176 024.00	918.00
SERVICE DES EAUX	202 493.00	257 743.00